

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 novembre 2006

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - (n° 3338)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 717

présenté par  
M. Cardo

-----  
à l'amendement n° 473 de M. Lagarde  
-----

**à l'ARTICLE 3**

Dans l'alinéa 4 de cet amendement, substituer aux mots :

« peuvent concourir »

le mot :

« concourent ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Se justifie par son texte même.